



2.1 : LISTE DES PROGRAMMES DÉTAILLÉS POUR CHAQUE FORMATION

SOMMAIRE

- Epreuve théorique général (ETG) p.2
- Apprentissage Anticipé de la Conduite p.3
- Permis B Traditionnel et Boîte automatique B78 p. 4
- Conduite Supervisée p.5
- Permis AM quadricycle p.6
- Passerelle Boîte automatique à Boîte manuelle p.7
- Permis BE p.8-9
- Permis B96 p.10.11

2.1 PROGRAMME DE FORMATION : CODE DE LA ROUTE ET SECURITE ROUTIERE : Epreuve Théorique Générale (ETG)

OBJECTIF : *Acquérir des connaissances théoriques en vue d'obtenir un permis de conduire.*

PERSONNES CONCERNEES :

- Etre âgé de 15 ans au moins dans le cadre de l'apprentissage anticipé à la conduite sinon avoir 17 ans minimum
- Maitriser la langue française.
- Cette formation est nécessaire si vous passez votre permis pour la première fois ou si vous avez obtenu un permis depuis plus de 5 ans et que le candidat souhaite refaire un permis dans une autre catégorie sauf pour le permis A2.

INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Plateforme de révision à distance pour l'ETG.
- Tests de code corrigés et cours collectifs en salle assurés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière sur les thématiques prévus du REMC
- Livret numérique.

HORAIRES :

Planning affiché à l'agence

PROGRAMME :

- La circulation routière (Signalisation, la vitesse...)
- Le conducteur (alcool, distance de freinage...)
- La route (conduire dans des conditions difficiles, sur autoroute...)
- Les autres usagers de la route
- Les notions diverses (permis à points, contrôles technique,)
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule
- L'environnement

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluations après chaque compétence acquise puis une évaluation de synthèse qui sera faite sous forme d'un bilan de compétence.

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par la D.D.T.



2.1 PROGRAMME DE FORMATION : APPRENTISSAGE ANTICIPE A LA CONDUITE (AAC)

OBJECTIF : *Etre capable de conduire un véhicule de la catégorie B en toute sécurité (n'excédant pas 3T5 de PTAC, comportant 9 places assises au maximum.)*

PERSONNES CONCERNEES :

- Etre âgé de 15 ans au moins
- Avoir réalisé une évaluation de départ qui déterminera le volume de formation nécessaire pour acquérir les compétences du permis.

INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicule équipé à doubles commandes.
- Livret d'apprentissage numérique.
- Plateforme de révision à distance pour l'ETG.

PROGRAMME

Valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

HORAIRES :

Suivant les disponibilités de l'élève et de l'auto-école.

DUREE

Suivant l'évaluation de départ effectuée en voiture (PRATIQUE 20h minimum).

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluations après chaque compétence acquise puis une évaluation de synthèse qui sera faite lors du RDV préalable (en fin de formation initiale avec les accompagnateurs).

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par la D.D.T.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui remplissent les critères suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée.
- Avoir conduit plus de 3 000 km.
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques.
- Avoir 17 ans minimum.

2.1 PROGRAMME DE FORMATION : PERMIS B traditionnel ou Boite automatique B78

OBJECTIF : *Etre capable de conduire un véhicule de la catégorie B en toute sécurité (n'excédant pas 3T5 de PTAC, comportant 9 places assises au maximum.)*

PERSONNES CONCERNEES :

- Etre âgé de 18 ans au moins pour pouvoir passer l'épreuve pratique.
- Avoir réalisé une évaluation de départ qui détermine le volume de formation nécessaire pour acquérir les compétences du permis.

INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicule équipé à doubles commandes.
- Livret d'apprentissage numérique.
- Plateforme de révision à distance pour l'ETG.

PROGRAMME

Valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

HORAIRES :

Suivant les disponibilités de l'élève et de l'auto-école.

DUREE

Suivant l'évaluation de départ effectuée en voiture (PRATIQUE 20h minimum).

PROGRAMME :

Valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluations après chaque compétence acquise puis une évaluation de synthèse qui sera faite sous forme d'un bilan de compétence.

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par la D.D.T.

2.1 PROGRAMME DE FORMATION : APPRENTISSAGE A LA CONDUITE SUPERVISEE (CS)

OBJECTIF : *Etre capable de conduire un véhicule de la catégorie B en toute sécurité (n'excédant pas 3T5 de PTAC, comportant 9 places assises au maximum.)*

PERSONNES CONCERNEES :

- Etre âgé de 18 ans au moins pour pouvoir passer l'épreuve pratique.
- Avoir réalisé une évaluation de départ qui détermine le volume de formation nécessaire pour acquérir les compétences du permis.

INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Titre professionnel «Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière» ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicule équipé à doubles commandes.
- Livret d'apprentissage numérique.
- Plateforme de révision à distance pour l'ETG.

PROGRAMME

Valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

HORAIRES :

Suivant les disponibilités de l'élève et de l'auto-école.

DUREE

Suivant l'évaluation de départ effectuée en voiture (PRATIQUE 20h minimum).

PROGRAMME :

Valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de 4 compétences globales et 32 compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation après chaque compétence acquise puis une évaluation de synthèse qui sera faite lors du RDV préalable (en fin de formation initiale avec les accompagnateurs).

Conditions : avoir 18 ans révolus.

Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par la D.D.T.

2.1 PROGRAMME DE FORMATION : PERMIS AM Option Quadricycle à moteur 50 cm³

OBJECTIF : *Etre capable de conduire un véhicule sans permis en toute sécurité
(n'excédant pas 50cm³.)*

PERSONNES CONCERNEES :

- Etre âgé de 14 ans minimum.
- Avoir l'ASSR niveau 1 ou 2 ou l'ASR.

INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicule sans permis

HORAIRES :

Suivant les disponibilités de l'élève et de l'auto-école.

DUREE

Formation de 8 heures sur deux jours comportant : 2 heures de théorie 6 heures de pratique.

PROGRAMME :

- Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite : 30 minutes
- Code de la route : 30 minutes.
- Sensibilisation aux risques avec la présence d'un parent pour les mineurs : 1h
- Formation à la conduite hors circulation : 2h
- Formation à la conduite sur voies ouvertes à la circulation publique : 4h

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation préalable, continue et de synthèse correspondantes au REMC

NOTA :

En fin de formation une attestation provisoire de suivi de la formation «AM option quadricycle» du permis de conduire devra être signée par un représentant légal pour les mineurs en vue de la délivrance du permis.

FORMATION B78 : BOITE AUTOMATIQUE VERS BOITE MANUELLE

Programme de formation → durée 7h

1ère séquence (2h) :

Condition de réalisation :

Cette séquence est réalisée dans un trafic nul ou faible en véhicule, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Avoir la capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

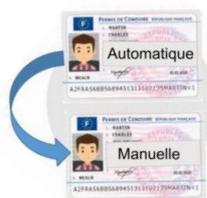
2ème séquence (5h) :

Condition de réalisations :

Cette séquence, se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précités et adopter les techniques de l'écoconduite.
- Avoir la capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite, en cours de validité. Elle se déroule essentiellement en voiture.



PAS D'EXAMEN FINAL !

- A la fin de la formation, l'auto-école vous remettra une attestation de formation certifiant de votre capacité à conduire une voiture équipée d'une boîte de vitesse manuelle.
- Toutefois celle-ci, ne donne pas le droit de conduire ce type de véhicule. Elle servira seulement à faire la demande du titre de la « Catégorie B boîte manuelle », qui sera réalisé par l'auto-école.
- Il vous faudra attendre d'être en possession de votre titre définitif (votre permis) pour pouvoir conduire un véhicule de la « **Catégorie B boîte manuelle** ».

Attention ! Seules les auto-écoles disposant du « label qualité » peuvent proposer et réaliser cette formation.



> 4,25 t = BE

2.1 PROGRAMME DE FORMATION : PERMIS BE

OBJECTIF : Conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque excède 4 250 kilogrammes.

PERSONNES CONCERNEES :

- Avoir 18 ans,
- Être titulaire du permis B, en cours de validité
- Savoir lire et écrire la langue Française,
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes (éventuellement)
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Ensemble de véhicules de la catégorie BE adapté à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

PROGRAMME

Hors circulation :

- Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque

Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.

Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.

Le triangle de pré signalisation.

- Répondre aux questions orales
- Des vérifications du véhicule avant le départ
- Exercice d'attelage et de dételage de la remorque
- Manœuvre en marche arrière, marche avant et arrêt de précision

En circulation :

- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction, en fonction du gabarit du véhicule.

- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération.
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

HORAIRES :

Suivant les disponibilités de l'élève et de l'auto-école.

DUREE

21h, soit 3 jours (minimum)

EFFECTIFS :

Au maximum 3 personnes par véhicules tracteur, sur la partie pratique

MODALITES D'EVALUATION :

Evaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC).

La formation

Théorie :

Nous vous proposons une formation la plus rapide possible en adaptant notre programme à vos disponibilités. Si votre dernier permis date de moins de 5 ans, votre code reste valable et vous êtes dispensé de repasser l'ETG (Epreuve Théorique Générale).

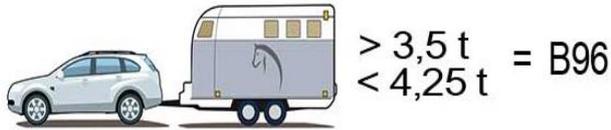
Dans les autres cas, il est nécessaire de repasser le code.

Pratique :

Si aucun volume minimum de formation pratique n'est obligatoire, nous préconisons une base de 10 heures pratique, qui sera aménagée en fonction de vos disponibilités. Attention s'il y a une prise en charge formation continue, les cours se déroulent sur votre temps de travail.

SANCTION VISEE :

Une fois votre permis BE obtenu, vous devez ensuite faire une nouvelle demande de construction du titre pour faire porter la mention BE sur votre permis de conduire.



2.1 PROGRAMME DE FORMATION : PERMIS B96

OBJECTIF : Conduire et manœuvrer un véhicule de la catégorie B, attelé d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

PERSONNES CONCERNEES :

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire du permis B, en cours de validité

INTERVENANTS :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner des véhicules BE en cours de validité.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Plateforme de révision à distance pour l'ETG.
- Ensemble de véhicules équipés à doubles commandes, en conformité des prescriptions réglementaires.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.

HORAIRES :

Suivant les disponibilités de l'élève et de l'auto-école.

DUREE :

7h dont 4 heures hors circulation (plateau), et 3 heures en circulation (route)

EFFECTIFS :

Au maximum 3 personnes par véhicules tracteur, sur la partie pratique

PROGRAMME :

Hors circulation : 4h

- **Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation :**

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTR), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

- **Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la**

conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 Tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

- **Connaître et comprendre l'utilité des vérifications du véhicule tracteur à effectuer avant le départ.**
- des freins, état des suspensions,
- l'état du dispositif d'attelage.
- des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

- **Réalisation d'exercices d'attelage et de dételage**
- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité).

- **Réalisation d'exercice de maniabilité**
- Marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

En circulation : 3h

La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.

- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS :

Pas de validation des acquis.

Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

SANCTION VISEE :

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.